



### 3. Pièces à fournir en photocopie recto

- Identification du chien (photocopie de la carte d'identification).
  - Certificat de vaccination antirabique en cours de validité (photocopie de la rubrique IV du passeport européen pour animal de compagnie).
  - Certificat de stérilisation (pour un chien de 1<sup>ère</sup> catégorie).
  - Évaluation comportementale prévue au II de l'article L. 211-13-1 du code rural.
  - Attestation spéciale d'assurance responsabilité civile.
  - Attestation d'aptitude délivrée après le suivi de la formation portant sur l'éducation et le comportement canins visée à l'article L. 211-13-1 du code rural.
- OU :
- Certificat de capacité délivré aux personnes exerçant l'une des activités citées au 1<sup>er</sup> alinéa du IV de l'article L. 214-6 du code rural.

### 4. Engagements

- Je m'engage à satisfaire en permanence aux conditions liées à la mise à jour de la vaccination antirabique de mon chien.
- Je m'engage à satisfaire en permanence aux conditions liées à la souscription d'une assurance garantissant ma responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par mon chien. J'ai compris que les membres de ma famille sont considérés comme tiers au sens des présentes dispositions.
- Je ne fais pas l'objet d'une mesure de tutelle ni d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire et je ne me suis pas fait retirer la propriété ou la garde d'un chien en application de l'article L. 211-11 du code rural.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Fait à :

Le

Signature du demandeur :

### 5. Informations pratiques

Merci de déposer ou d'adresser l'ensemble de votre dossier (demande + pièces justificatives) dans une enveloppe A4 à la mairie de votre domicile.

Lors du retrait du permis de détention, veuillez vous munir **de l'original** du passeport européen pour animal de compagnie de votre chien prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003. **Aucun permis de détention ne pourra être délivré sans la présentation de ce passeport.**

Pour le cas où vous seriez propriétaire ou détenteur de plusieurs chiens de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> catégorie, veuillez déposer ou adresser **1 dossier par chien** à la mairie de votre domicile.